

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE
PROCÈS-VERBAL
41^e séance tenue le 13 mai 2024 à 17 h 31
Salle Mont-Bleu

PRÉSENCES :

Membres

Mario Aubé, président – Conseiller, district de Masson-Angers (18)
Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (3)
Mike Duggan – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (12)
Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti
Jorge Magalhaes – Professionnel
Zohra Soufiani – Citoyenne
Christine Prigent - Citoyenne
Mathieu Locas – Citoyen
Garanké Bah – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Zahir Ouali – Directeur adjoint, service à la population et aux projets immobiliers, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)
Guillaume St-Jean – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

ABSENCE :

Membre

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Séance huis clos

17 h 31

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 31.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Personne ne s’est présenté à la période de questions du public.

4. Approbation du procès-verbal de la 40^e séance tenue le 22 avril 2024

Le procès-verbal de la 40^e séance tenue le 22 avril 2024 est approuvé par les membres.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	--

5. Signature du procès-verbal de la 40^e séance tenue le 22 avril 2024

Le procès-verbal de la 40^e séance tenue le 22 avril 2024 sera signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 40^e séance tenue le 22 avril 2024

109, rue Wright

Le projet est ramené à la présente séance, avec plus de précisions au niveau des matériaux et des couleurs des fenêtres.

150, chemin Rivermead

Le projet sera présenté à la séance du conseil du 14 mai 2024. Des éléments seront précisés pour expliquer le remplacement des fenêtres par des fenêtres en PVC, et non en bois. Les fenêtres du bâtiment d'origine ont toujours été en bois. Les agrandissements ont tous des fenêtres en PVC. Le remplacement de fenêtres par de nouvelles fenêtres en bois peut être subventionné, contrairement au PVC. Le rendement énergétique des fenêtres en bois est semblable au PVC. On se demande s'il est pertinent d'exiger des fenêtres en bois sur les parties du bâtiment qui ont toujours eu des fenêtres en PVC.

Le bâtiment original et ses agrandissements sont d'intérêt patrimonial dans leur ensemble.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 27 mai 2024.

8. Patrimoine – Rénover un bâtiment principal – 109, rue Wright – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On estime que les couleurs proposées, soit blanc cassé et noir, sont très contrastées;
- L'objectif est de faire un rappel des matériaux et couleurs d'origine;
- On demande de suggérer au requérant de revoir la couleur des clôtures architecturales vertes sur les élévations Est et Nord du bâtiment B, pour un gris clair.

R-CLP-2024-05-13/11

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation visant des travaux de rénovation extérieurs du bâtiment principal situé sur la propriété située au 109, rue Wright a été formulée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation extérieurs sont assujettis à une approbation du conseil municipal, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright numéro 2195;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation projetés visent à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et à le mettre en valeur pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés respectent la majorité des objectifs et des critères d'évaluation applicables du Règlement constituant le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright numéro 2195;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright numéro 2195, un projet au 109, rue Wright, afin de rénover le bâtiment principal, comme illustré dans l'analyse de projet aux documents :

- Plan d'implantation avec localisation des travaux à réaliser – Confluence Architecture – 4 avril 2024 – 109, rue Wright – Annoté par le SUDD;

- Travaux de rénovation proposés – Confluence Architecture – 26 mars 2024 – 109, rue Wright – Annoté par le SUDD;
- Exemple de fenêtres, de clôtures et matériaux proposées – Confluence Architecture – 26 mars 2024 – 109, rue Wright – Annoté par le SUDD;
- Travaux de drainage extérieur proposés – Confluence Architecture – 26 mars 2024 – 109, rue Wright – Annoté par le SUDD.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

9. **PIIA – Rénover une habitation bifamiliale – 148-150, rue Notre-Dame-de-l'Île – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran**

R-CLP-2024-05-13/12

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation visant des travaux de rénovations extérieures du bâtiment principal a été formulée pour la propriété située aux 148-150, rue Notre-Dame-de-l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovations extérieures sont assujettis à une approbation du conseil municipal, en vertu du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovations extérieures sont assujettis à une approbation du conseil municipal, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation projetés visent à restaurer les caractéristiques architecturales du bâtiment et à le mettre en valeur pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés respectent la majorité des objectifs et des critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés respectent la majorité des objectifs et des critères d'évaluation applicables du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, et du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018, un projet aux 148-150, rue Notre-Dame-de-l'Île, afin de restaurer le revêtement en briques des murs extérieurs et de remplacer les deux portes avant, comme illustré dans l'analyse de projet au document :

- Travaux proposés – Roger Bussièrès, arpenteur-géomètre (annoté par le SUDD) – 26 janvier 2004 - 148-150, rue Notre-Dame-de-l'Île.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

10. **PIIA – Remplacer le revêtement de la toiture – 156, rue Notre-Dame-de-l'Île – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On demande de vérifier à quel moment les événements de toit et le clapet de ventilation sont apparus. Ces éléments n'existaient pas au début du siècle. On demande de vérifier s'il y a des éléments modernes au style plus ancien qui feraient le même travail;
- Les deux puits de lumière existaient déjà, et peuvent être visibles de la rue.

R-CLP-2024-05-13/13

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation visant des travaux de rénovation extérieurs du bâtiment principal a été formulée pour la propriété située au 156, rue Notre-Dame-de-l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation extérieurs sont assujettis à une approbation du conseil municipal, en vertu du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation extérieurs sont assujettis à une approbation du conseil municipal, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation projetés visent à restaurer les caractéristiques architecturales du bâtiment et à le mettre en valeur pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés respectent la majorité des objectifs et des critères d'évaluation applicables du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés respectent la majorité des objectifs et des critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale numéro 505-2005;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 et du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2028 un projet au 156, rue Notre-Dame-de-l'Île, afin de remplacer la toiture du bâtiment, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Travaux et matériaux proposés – Cossette toiture – 24 octobre 2023 – 156, rue Notre-Dame-de-l'Île.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

11. Patrimoine – Lotir un terrain – 881, rue Jacques-Cartier– District électoral de Pointe-Gatineau – Mike Duggan

Sujet reporté à une séance ultérieure.

12. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 50.